Impr. dans les archives de la Maison d'Orange
de M. Groen, t. I, p. 444-460.

Madame

Nous avons receu vre lettre qui nous a bien resiouy
de vre bonne santé. Je suis ce dy mr. Jean de Marnix mon frere
assistant en Ste. Aldegonde premier conseiller et maistre
d'hostel dy Roy comme vous sauez estans devers luy
Les trois points a quoy et nous mettez estat du pays de par deca
de la part de sa Mte proposez en la ville de Gand. Le premier
touchant en Commission des trois Estats mis et formez pour
entretenement des trois mil reistres pour resister aux
soubdains Invasions qui sont se pourroient par cy apres
faire les ennemis contre ces pays. Lesquelz apres plusieurs
remonstrances et persuasions par nous a eulx faictes et autres
mises que ne touchoit leur propre affaires Gand et
Brabant, Auls ausquelz a eulx conferer a mesme matiere
particulieres estat qui deca mouroit. Avecque aussi trouue
bon et necessaire le compt fust par deca se mis tousiours
este Commission. Nous ont respondu, Que comme
cest affaire chose fuste et meritoire par tous les estats pour
que leur semblast raisonnable que en Commission et
chargement sur ces pays se debuoit faire aucune
Commission et consentement de tous les autres estats
generalx. Neantmoins se sont resolu denuoyer leurs
Deputez vers bref nostre ce dit mr. en cas mr. Jean de
mois de septembre en bien tost apres qui (supposant
sur ce point) leur Responce quilz esperoient bien
leur non de sus mis et mieux contenter

Secondement apres leur auoir fait remonstrer le point
susdict, Nous ont Respondu quilz auoient deca

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 84, f. 186 r-187 v
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/6678

Et en ce comme nous est (Reynes) que ce entrepenoit
dun grande marrisse vn le Roy se trouvoit puissi et mesme
pour son propre bien et heritage et pour le pere de mons
sa mate auoit de sa pouvoir mis des deniers de ses autres
pays et Royaumes a renge des grandes et exprimes
sommes, qui auoit tire droict pour en disposer et traicter
de ces bien pays Et que estoit en pleine demande que
leur auoit proposse dun part de sa mate Ilz vont respondre
rendresponde et dirent — Emblablement vn demande deir
vsij de pouoir communiquer chm ce soy conseil auecq leurs
confreres Sur ce leur a de Reynes par quil estoit requis
ce soy conseil sur ce bon rapport a leurs confreres quil
pourroient rapporter a bien nette se fauoroble et sur tout se
Reponse que dirent pourroit amender quel se seroient
a nre entrepenoit tendiz mons dissimulee demandre
a reste demande Ce quel mons promis de faire

Madame de nre pouoir se peut a dire au pourchas apres
de vous pour bien ce pour ce semblablement faire mon
extreme debuoir vers ces cognes dns pays pour
adcertainer ledemande de sa mate a quel fauste semmes
quil me sera possible / Mond comme mon demeure
est pour beaucop adcertainer sa faire. Je suis mon
que pour maintenant je mirai ce mons de faire
mon debuoir Dailleurs ce chose dirent comme dimes propose
pour leur persuader de faire estoit Reynes suyuant nostre
quil dispense pour ce semme de sa mate que este demande
pensse bien a bonne fin ce entretenir que ce sera que

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 84, f. 186 r-187 v
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/6678

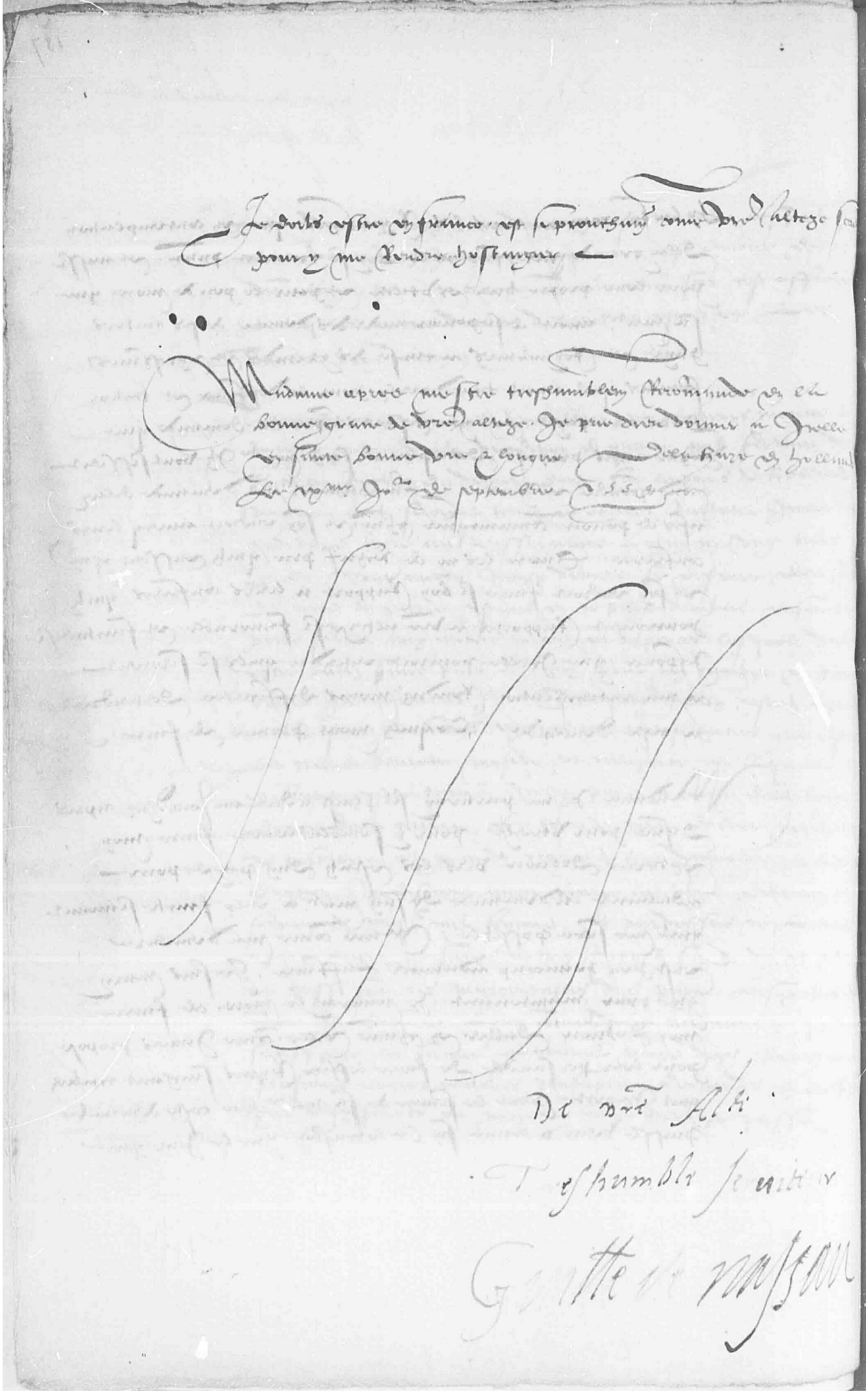

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 84, f. 186 r-187 v
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/6678

B. 98.

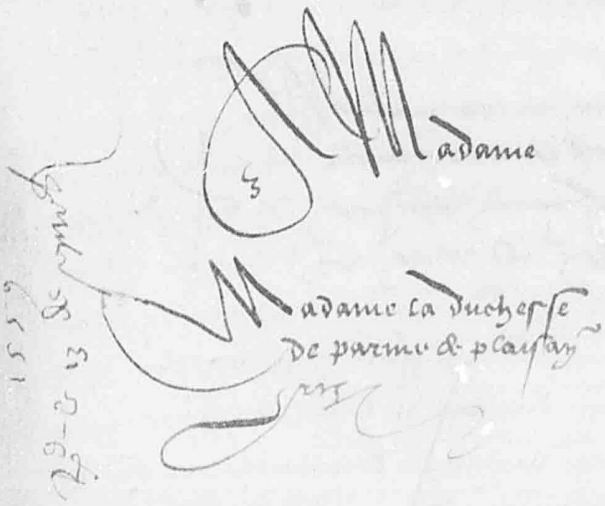

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 84, f. 186 r-187 v
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/6678